Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 022-212200471-20261022-2026_10_77-DE

N° 2026-10-77

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR

ARRONDISSEMENT DE SAINT-BRIEUC

COMMUNE DE CORLAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DE LA COMMUNE DE CORLAY

SÉANCE DU JEUDI 22 OCTOBRE 2026

19 HEURES 30

Présents : Monsieur ALLAIN, Maire, Madame COURTOT, Monsieur TRENDA, Messieurs BURLOT, LE BRIS, Mesdames LE CHEVILLIER, AMBROIS, RAOULT, LE SEYEC, Messieurs BERVILLE, Madame LARVOR et Monsieur MARIE.

Absents : Isabelle GANNE ayant donné procuration à Jacky BURLOT, Hubert LE LAY ayant donné pouvoir à Sophie AMBROIS et Cédric TALBI.

Secrétaire de séance : Mylène COURTOT.

Date d'envoi de convocation : le 16 octobre 2026.

Objet : Ecole : ventilateurs de plafond, alarme PPMS et mise à jour DTA

- **Ventilateurs de plafond**

EDF engage 80 M€ dans un fonds d'aide pour accélérer l'installation d'équipements de rafraîchissement dans les établissements scolaires. EDF versera une prime forfaitaire de 400 € par équipement dans la limite de 10 équipements par établissement.

Compte tenu de la date butoir du 30 septembre pour présenter les factures à EDF et après étude des offres, il a été décidé d'acheter 10 ventilateurs de plafond à Leroy Merlin pour 1 790,10 € HT, soit 2 148,12 € TTC.

- **Alarme PPMS**

La circulaire du 8 juin 2023 du ministère de l'éducation nationale impose d'organiser la mise en sûreté face aux risques majeurs (naturels ou technologiques) et aux menaces d'attentat-intrusion. Des devis ont été sollicités et il est proposé de retenir celui de Chubb pour 2 433,89 € HT, soit 2 920,66 € TTC.

- **Mise à jour DTA**

Mr LABARRE des services départementaux de l'éducation nationale sollicite une mise à jour du dossier technique amiante (DTA) de l'école. Des DTA sur tous les bâtiments communaux recevant du public ont été réalisés en 2009, mais ils ne tiennent pas compte des évolutions réglementaires entrées en vigueur depuis le 1er février 2012. En l'état, ces dossiers ne répondent plus aux exigences légales applicables.
C'est pourquoi, nous avons sollicité une mise à jour du DTA de l'école auprès de 2 sociétés. Après étude des offres, il est proposé de retenir le cabinet Paturel pour 300 € HT, soit 360 € TTC.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- DECIDE l'acquisition de ventilateurs de plafonds, l'installation de l'alarme PPMS et la mise à jour du DTA,
- RETIENT les devis de Leroy Merlin pour 1 790,10 € HT, Chubb pour 2 433,89 € HT et le cabinet Paturel pour 300 € HT.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les devis précités.

Pour extrait conforme à la délibération
en date du 22 octobre 2026.
Le Maire, Olivier ALLAIN.

Transmis à la Préfecture
Le 17 novembre 2026
Certifié par M. le Maire

MAIRIE DE CORLAY 22320 - Côtes-d'Armor